

# **MAIRIE DE LABRUGUIERE**

*L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-DEUX OCTOBRE à VINGT heures le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David CUCULLIERES.*

**PRÉSENTS** : David CUCULLIERES, Maire, Corinne VALLES, Vincent ROBERT, Pascale LABROUSSE, Didier PHILIPPOU, Anne-Marie NEGRE, Jean-François SOLSONA, Jean-Paul GAUTRAND, Nathalie FABRE, Anne HOSATTE, Xavier BOCCALON, Christine DORI-ZIEGLER, Philippe JULIEN, Elisabeth FORCA-JOURDES, Jérémie LEMOINE, Jean-François GARCIA, Carole GAU et Christopher MAGALHAES.

**REPRÉSENTÉS** :

<i>Bérengère JULIEN</i>	<i>procuration à</i>	<i>Didier PHILIPPOU</i>
<i>Antoine FAHY</i>	<i>procuration à</i>	<i>Pascale LABROUSSE</i>
<i>Jean-Pierre CORNET</i>	<i>procuration à</i>	<i>Anne-Marie NEGRE</i>
<i>Pascal HUC</i>	<i>procuration à</i>	<i>Vincent ROBERT</i>
<i>Claudine CAVAILLES</i>	<i>procuration à</i>	<i>Xavier BOCCALON</i>
<i>Fabienne MACHADO</i>	<i>procuration à</i>	<i>Corinne VALLES</i>
<i>Sophie DUBOIS</i>	<i>procuration à</i>	<i>Carole GAU</i>

**EXCUSÉS** : Guillaume CHABAL, Bénédicte CAILLE

**ABSENT** : Florence CARIN et Stéphanie MALLET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Paul GAUTRAND

-----

<b><u>AFFAIRES ADMINISTRATIVES</u></b>
--

**Modification du Tableau du Conseil Municipal**  
**Installation d'un Conseiller Municipal**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte de l'installation de Madame Elisabeth FORCA et procéder à la modification de la composition du tableau du Conseil Municipal

*Le Conseil Municipal prend acte de cette installation et intègre cette modification dans le tableau.*

**Délibération portant création d'un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- La création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'un emploi permanent d'Agent de restauration scolaire dans le grade d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison de 17 heures hebdomadaires.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8-5°.

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 23 voix pour et 2 abstentions*

### **Délégués du Conseil Municipal Au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

Suite à la démission de Monsieur Claude Guilhot,

- Monsieur le Maire propose la candidature de Didier PHILIPPOU

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 21 voix pour et 4 abstentions*

### **Délégué du Conseil Municipal au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

Suite à la démission de Monsieur Claude Guilhot,

- Monsieur le Maire propose la candidature de Jean-François SOLSONA

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 21 voix pour et 4 abstentions*

### **Espace Photographique Arthur Batut Convention triennale 2024/2026**

**Ville de Labruguière / Département du Tarn / Espace Photographique Arthur Batut**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- La mise en œuvre de cette convention triennale entre la Ville, le Département et l'association

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 20 voix pour et 5 abstentions*

### **DISPOSITIF « École et Cinéma » - « Maternelle et Cinéma « 2024-2025**

#### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la Commune participer à l'action « École et Cinéma » et « Maternelle au Cinéma »

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **Délibération portant adhésion à la convention de participation « prévoyance » souscrite par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Tarn**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 81 et le groupement « Collecteam - Allianz »,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 24 voix pour et 1 abstention*

### **Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, Garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2025-2028 - Autorisation de signer le contrat, choix des garanties, Délégation de gestion au Centre de Gestion**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer à compter du 01.01.2025 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la période 01.01.2025 au 31.12.2028 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 24 voix pour et 1 abstention*

### **EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De modifier les inscriptions budgétaires du Budget Principal 2024 pour un montant de 130 000 € en dépenses d'investissement.

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 20 voix pour et 5 abstentions*

### **DELIBERATION AUTORISANT LA COMMUNE A ETRE GARANT DE PRETS DE MAISONS CLAIRES**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes du Prêt Réaménagées

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**Révision Autorisation de programme / Crédits de paiement - Création d'aménagements liés aux mobilités actives sur l'Avenue Général de Gaulle**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'actualisation des crédits de paiement 2024 et 2025.

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 20 voix pour, 4 voix contre et 1 abstentions*

**DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) – Création d'un nouveau Point d'Eau Incendie (PEI) – « Bouyssou de Rougery » - Modification du plan de financement au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – « Prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation ».

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**Requalification urbaine En Thibaud / Entrée de ville Avenue Dunoyer de Segonzac : Acquisition foncière Maison de Retraite**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'acquisition par la Ville d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n°00498, d'environ 314 m<sup>2</sup>, propriété de la Maison de Retraite « l'Oustal d'En Thibaud » à l'euro symbolique

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**DELEGATION**

Nous allons vous donner lecture des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune a décidé de ne pas exercer son Droit de Préemption :

Décision du 02 juillet 2024 sur le bien cadastré section G n° 248, sis "Les Auriols" – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 02 juillet 2024 sur le bien cadastré section I n° 711, sis "Travers de la Sigourre" – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 04 juillet 2024 sur le bien cadastré section D n° 297, 254, sis 23, Traverse d'Aupillac – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 05 juillet 2024 sur le bien cadastré section G n° 1786, sis chemin des Auriols – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 11 juillet 2024 sur le bien cadastré section F n° 370, sis 157, Traverse des Gaux – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 17 juillet 2024 sur le bien cadastré section AB n° 388, 389, sis rue de la Tuilerie – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 août 2024 sur le bien cadastré section G n° 1503, sis 7 rue Robert Doisneau – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 août 2024 sur le bien cadastré section B n° 0356, 1493 et 1495 issus de la parcelle mère B 0357, sis 158 chemin du Bouyssou – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 août 2024 sur le bien cadastré section G n° 1487, sis 6 rue Dora Maar – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 août 2024 sur le bien cadastré section AI n° 0116, sis 14, impasse Odilon Redon – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 août 2024 sur le bien cadastré section AB n° 0206, sis 8 rue Emile Caraguel et AB 0471 sis 4 rue Camille Doucet – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 août 2024 sur le bien cadastré section H n° 1494, 1496, sis 166 travers des Landes – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 août 2024 sur le bien cadastré section K n° 0474, 0480, 0576 et 0846, sis 130 chemin de Saint Laurens – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 août 2024 sur le bien cadastré section AH 0088, 0089, 0090, 0286 et 0287 (moitié indivis), sis 5 place du Général Lagarde – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 août 2024 sur le bien cadastré section AE n° 97, sis 10, rue de Lattre de Tassigny – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 août 2024 sur le bien cadastré section K n° 430, 432, 434, 431p, sis 58, avenue François Mitterrand – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 22 août 2024 sur le bien cadastré section AI n° 111, sis 6, impasse Odilon Redon – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 30 août 2024 sur le bien cadastré section AB n° 74, sis 6, rue du Presbytère – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 02 septembre 2024 sur le bien cadastré section B n° 1039, sis 340, chemin des Auriols – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 04 septembre 2024 sur le bien cadastré section B n° 811, 886, sis 1235, route de Laprade – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 05 septembre 2024 sur le bien cadastré section AB n° 799, 801, sis 29, avenue Jacques Simon – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 11 septembre 2024 sur le bien cadastré section AB n° 15, 16, 17, sis 18, rue Pont de Carausse – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 17 septembre 2024 sur le bien cadastré section AH n° 81, sis 13, avenue Général de Gaulle – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 17 septembre 2024 sur le bien cadastré section AI n° 82, sis 12, rue Edouard Manet – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 20 septembre 2024 sur le bien cadastré section AH n° 43, 44, 287, sis 7, place Général Lagarde – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 26 septembre 2024 sur le bien cadastré section G n° 1422, sis 2, allée des Cèdres – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 1<sup>er</sup> octobre 2024 sur le bien cadastré section D n° 289, sis route d'Aiguefonde – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 11 octobre 2024 sur le bien cadastré section AC n° 257, sis 5, allée des Peupliers – 81290 LABRUGUIERE

-----

(Arrêtés, conventions, marchés publics, paraphés par le Maire selon la délégation de compétence, autorisée par le Conseil Municipal du 18/06/2020 - Art L 2122 du CGCT)
---

**Le 02/07/2024** : Décision du Maire de signer une convention d'assistance juridique et contentieuse avec ARCAMES AVOCATS pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour un montant de 10 000 € HT

**Le 04/07/2024** : Décision du Maire de signer un contrat pour une durée de 1 an renouvelable 3 ans pour l'accès à l'application mobile Intramuros pour un montant annuel de 1 080 € TTC

**Le 04/07/2024** : Décision du Maire de signer un contrat de maintenance pour les installations de vidéoprotection avec la société CEPECA – CITEOS pour un montant forfaitaire annuel de 7 795,20 € TTC

**Le 12/07/2024** : Arrêté relatif à l'occupation du domaine public communal à des fins commerciales autorisant Monsieur Rachid GUNEDOZ, gérant du restaurant Ô TAPAS'OIF à utiliser une surface de 199 m<sup>2</sup> dans la cour de l'immeuble du 8 Bd Gambetta pour l'année 2024

**Le 18/07/2024** : Décision du Maire d'autoriser la conversion de concession trentenaire N6 E07 en concession perpétuelle au cimetière neuf appartenant à Madame TELLIER Magali

**Le 27/09/2024** : Décision du Maire portant délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain à l'établissement Public Foncier du Tarn pour acquérir les parcelles d'une superficie totale 42 090 m<sup>2</sup> situées LD « Les Malautiès » cadastrées section AK numéros 1 et 4 pour un montant de 290 000 €

**Le 07/10/2024** : Décision du Maire de signer le marché « Etude de faisabilité du RDC et 1<sup>er</sup> étage du Carré L » avec Cabrol et Beauvois Architectes pour un montant de 23 800 € HT

**Le 15/10/2024** : Décision du Maire de signer les marchés pour l'extension des locaux du stade pour un montant total de 132 576,68 € HT

*La séance est levée à 20 h 40*